

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, HESNAUX Delphine, CORMIER Catherine, ROGER Steve, JANITOR Angéline, RICHARD Mickaël, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : BODIER Robert, CHABOT Freddy.
M. Olivier DUTHEIL est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Engagement des dépenses d'investissement
- Tarifs communaux
- Acquisition de deux parcelles au syndicat de Bassin de l'Oudon
- Planification et organisation des projets 2025
- Solidarité avec la population de Mayotte
- Devis
- Divers

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 décembre 2024. Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Engagement des dépenses d'investissement - N°2025-01

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le maire à liquider mandater avant le vote du budget 2025 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 60 625.00 € les crédits ouverts en 2024 étant de 242 500.00 €.

Les crédits seront répartis comme suit :

- 203 Frais d'études.....	5 000.00 €
- 2111 Acquisition de terrains	7 000.00 €
- 212 Agencement, aménagements.....	5 625.00 €
- 2131-200 Bâtiments publics.....	5 000.00 €
- 2132-200 Bâtiments privés.....	5 000.00 €
- 2135-49 Installations générales, agencements SDL.....	8 000.00 €
- 2138-200 Autres construction.....	5 000.00 €
- 2188-35 Autres immos corporelles.....	5 000.00 €
- 2158-35 Autres matériels et outillage techn.....	5 000.00 €
- 2151-51 Réseaux de voirie.....	5 000.00 €
- 2152-51 Installation de voirie.....	5 000.00 €

Tarifs communaux

Salle des loisirs – N°2025-02

Vu la délibération en date du 18 janvier 2024 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs,
Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	351.00 €	210.00 €
Jusqu'à 19 h	186.00 €	114.00 €
De 19 h à 2 h	216.00 €	127.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 19 h	625.00 €	375.00 €
Réveillon St Sylvestre (jusqu'à 19 h le 1 ^{er} janvier)	538.00 €	319.00 €
Possibilité loc vaisselle (le couvert) – dél du 13/10/2022	0.50 €	0.50 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 25.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

Salle de la Métairie – N°2025-03

Vu la délibération en date du 18 janvier 2024 fixant les tarifs de location de la salle de la Métairie,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	176.00 €	106.00 €
Jusqu'à 19 h	126.00 €	73.00 €
De 19 h à 2 h	141.00 €	84.00 €
Week-end	290.00 €	172.00 €
Réveillon St Sylvestre (jusqu'à 19 h le 1 ^{er} janvier)	283.00 €	166.00 €
Vin d'honneur	-----	50.00 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 25.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

Chapiteaux – N°2025-04

Vu la délibération en date du 18 janvier 2024 fixant les tarifs de location de des chapiteaux,
Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
1 Chapiteau	84.00 €	51.00 €
2 Chapiteaux	141.00 €	84.00 €

Il est rappelé que l'utilisation des chapiteaux par les particuliers est liée à la location de la salle des loisirs ou de la salle de la Métairie

Installation à l'étang communal

Le conseil municipal maintient les tarifs en vigueur à savoir :

☉ Location de l'abri, des WC avec l'électricité et l'eau : 20.00 € la journée

Concession dans le cimetière – N°2025-05

Vu la délibération en date du 18 janvier 2024 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Le conseil municipal, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Concession trentenaire de 2 m2..... 52.00 €
- Concession trentenaire de 3 m2..... 84.00 €
- Concession columbarium 180.00 €

Rétrocession de parcelles par le Bassin de l'Oudon sur le site des Hunaudières – N°2025-06

Le syndicat du bassin de l'Oudon est propriétaire de deux parcelles d'une superficie totale de 120 m2 sur le site des Hunaudières, à l'emplacement des anciens ouvrages de l'étang (parcelles cadastrées ZI 154 et ZI 156). Le reste du site est propriété de la commune.

Dans sa délibération n° 2024-31b, le syndicat de bassin a validé la vente des terrains (parcelles ZI 154 et 156) à la commune la commune de Saint Saturnin Du Limet pour l'euro symbolique avec prise en charge des frais de notaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles ZI 154 et 156 d'une superficie de 120 m2 pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge du vendeur.
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Planification et organisation des projets 2025

Le maire rappelle les projets 2025 :

- Lotissement du Parc : L'extension de l'éclairage public à tout le lotissement vient d'être réalisée. La voirie définitive et l'aménagement des espaces verts auront lieu au cours de second semestre 2025. Une réunion avec le cabinet Plaine Etude et l'entreprise Pigeon est prévue le 31 janvier prochain afin de réactualiser le marché.

- Aménagement Place de l'église : Le diagnostic amiante et les relevés topographiques ont été réalisés. Mayenne Ingénierie devrait maintenant pouvoir nous proposer un avant projet concernant cet aménagement.

- Aménagement à l'Ouzeraie et Gestion des « parterres » : Le conseil insiste sur l'importance de l'entrée du lotissement de l'Ouzeraie qui offrira une plus grande visibilité en arrivant dans le bourg. Afin de travailler sur ce point, la commission fleurissement se réunira le vendredi 7 mars à 14 heures. Il y aura également à revoir l'ilot central.

- Salle du Foyer : Une réfection de cette salle est à prévoir cette année. En effet les murs sont piqués, des devis seront demandés pour améliorer ou refaire l'isolation. La ventilation sera également vérifiée.

- Signalisation : Comme vu en commission, 5 panneaux d'information de 90 X 90 seront commandés à Gaëtan CHADELAUD. Il reste également quelques panneaux à changer au niveau de la signalisation routière.

Devis

Chauffage salle des loisirs : Le maire présente au conseil un devis de la SN LENOIR pour le remplacement des deux ventilo convecteurs de la salle des loisirs. Le montant est de 5 900.66 € HT soit 7 080.79 € TTC. Un devis comparatif sera demandé.

Fourniture d'un plateau pour la remorque : Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DESERT pour le remplacement du plateau de la remorque. Le coût est des 2 330.00 € HT soit 2 796.00 € TTC. Pour info, le prix d'une remorque neuve est d'environ 4 000.00 €.

Solidarité avec la population de Mayotte – N°2025-07

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Saturnin Du Limet tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint Saturnin Du Limet contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000.00 €
- à la Fondation Nationale de la Protection Civile, dont le siège est situé Tour Essor, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte, et habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération pour le versement d'une subvention de 1 000 € à la protection civile pour la population de Mayotte.

Divers

- Feu d'artifice : Le conseil municipal souhaite maintenir le tir du feu d'artifice lors du méchoui qui aura lieu cette année le samedi 26 juillet. Le budget est de 2 000.00 €

- Spectacle de Noël : Le conseil souhaite sa reconduction en 2025. La date du dimanche 21 décembre est pressentie, à voir en fonction des disponibilités du magicien Frank Veyrine.

- Cérémonie de vœux2026 : Elle est également reconduite et est fixée au dimanche 11 janvier à 11 heures.

- Date de la prochaine réunion : Jeudi 27 février à 20 h 30